



PROTECTION SANTE COMPLEMENTAIRE

Qui mieux qu'un expert santé peut vous protéger ?

PRO BTP SANTÉ
L'EXPERTISE SANTÉ DU BTP
À VOTRE PORTÉE

■ Une gestion performante :

- ✓ traitement des remboursements sous **48 heures**
- ✓ **60 millions d'actes** de frais de santé remboursés par an
- ✓ délai moyen de traitement : **0,8 jour pour 99 %** des actes

■ Le tiers-payant généralisé :

- ✓ 45 000 praticiens connectés à la plateforme « Korelio »
- ✓ Médicaments en vignette orange remboursés en totalité

■ Un espace personnel sur Internet

- ✓ le suivi des remboursements
- ✓ l'analyse gratuite de vos devis optique et dentaire

PRO BTP :
1 300 000 familles protégées
2 700 000 bénéficiaires

Tableau des garanties	Montant du remboursement y compris régime obligatoire		
	Formule de base	Formule améliorée	Formule étendue
SOINS MÉDICAUX et PARA MÉDICAUX			
Consultation, Visite de généralistes ou spécialistes	100 %	130 %	150 %
Auxiliaires médicaux	100 %	100 %	120 %
Pharmacie	100 %	100 %	120 %
Examens, Analyses de laboratoire	100 %	100 %	100 %
Radio	100 %	100 %	100 %
Ambulances, véhicules sanitaires légers...	100 %	100 %	100 %
Médecine douce (forfait annuel)	Néant	Néant	200 €
OPTIQUE			
Verres simples, monture, lentilles (1)	100 %	100 % + 100 €	100 % + 300 €
Verres moyens, monture, lentilles (1)	100 %	100 % + 140 €	100 % + 350 €
Verres complexes, monture, lentilles (1)	100 %	100 % + 180 €	100 % + 400 €
Lentilles refusées par le régime obligatoire	Néant	100 €	150 €
Chirurgie réfractive (forfait annuel par œil)	Néant	180 €	400 €
DENTAIRE			
Soins	100 %	100 %	220 %
Prothèses	100 %	150 %	220 %
Implantologie (forfait annuel)	Néant	500 €	1 000 €
Orthodontie jusqu'à 16 ans	70 %	100 %	200 %
Orthodontie plus de 16 ans	Néant	100 %	200 %
CONTRACEPTION			
Contraceptif oral (annuel par bénéficiaire)	30 €	30 €	50 €
HOSPITALISATION (y compris maternité)			
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %
Soins honoraires actes de chirurgie	100 %	150 %	200 %
Forfait journalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière /jour	Néant	70 €	100 €
Forfait accompagnant enfant de moins de 16 ans /jour	Néant	30 € (12 jours maxi)	50 € (15 jours maxi)
Prime de naissance	Néant	Néant	250 €
Nombre de jours d'hospitalisation (chirurgie, maternité, hospitalisation médicale)	Illimité	Illimité	Illimité
Transport	100 %	100 %	100 %
PREVENTION			
Ostéodensitométrie prise en charge par la SS	100 %	100 %	100 %
Ostéodensitométrie non prise en charge par SS	Néant	50 € /an à partir de 45 ans	100 € /an à partir de 45 ans
Vaccin anti grippal	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Substitut nicotinique (forfait annuel)	50 €	50 €	50 €
Consultation d'un diététicien (forfait annuel)	Néant	60 €	100 €
Cures thermales et soins Traitement, hébergement, transport	Néant	100% + 135 €	100 % + 150 €
APPAREILLAGES ET ACCESSOIRES MEDICAUX			
Fauteuil roulant, autre...	100 %	260 %	300 %
Prothèses auditives (forfait annuel par oreille)	100 %	700 € par oreille	1 000 € par oreille
ASSISTANCE SANTE SERVICES			
Forfait aide ménagère si hospitalisation	Néant	250 € /an	250 € /an
Forfait aide ménagère si chimiothérapie ou radiothérapie	Néant	250 € /an	250 € /an
Allocation obsèques	Néant	500 €	500 €

Les prestations sont exprimées en % du TRSS

(1) Maximum 2 paires par année civile

GRILLE TARIFAIRE ⁽¹⁾

Formule de base		
Isolé	Famille monoparentale	Famille
<i>tarifs 2012</i>	<i>tarifs 2012</i>	<i>tarifs 2012</i>
19.03 €	38.50 €	51.22 €
25.46 €	51.51 €	68.54 €
36.71 €	74.28 €	98.84 €
45.02 €		124.17 €

Formule améliorée		
Isolé	Famille monoparentale	Famille
<i>tarifs 2012</i>	<i>tarifs 2012</i>	<i>tarifs 2012</i>
28.37 €	55.17 €	72.58 €
37.96 €	73.82 €	97.12 €
54.74 €	106.46 €	140.05 €
67.13 €		181.23 €

Formule étendue		
Isolé	Famille monoparentale	Famille
<i>tarifs 2012</i>	<i>tarifs 2012</i>	<i>tarifs 2012</i>
38.43 €	61.38 €	99.13 €
51.42 €	98.55 €	132.63 €
74.16 €	142.12 €	191.27 €
90.94 €		247.59 €

(1) Les tarifs sont valables à compter du 1er octobre 2011 suite à l'augmentation de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances. Ils sont **garantis** jusqu'au 31/12/2013, sous réserve de l'évolution du PMSS et de la réglementation en vigueur.

TYPE DE COUVERTURE

Personnes couvertes	Couverture	Remarques
Agent sans autre bénéficiaire	Isolé	Seul l'agent est couvert
Agent avec un ou deux enfants	Famille mono parentale	Les enfants doivent être à charge
Agent avec conjoint (avec ou sans enfants) Agent sans conjoint et 3 enfants ou plus	Famille	

DES SERVICES GRATUITS A VOTRE DISPOSITION

- Un espace Internet pour consulter et gérer vos remboursements, prendre contact avec l'agence PRO BTP la plus proche de chez vous grâce à une messagerie personnelle, obtenir des informations sur votre contrat.
- La plate forme « Korelio » permet de gérer le tiers payant avec 45000 organismes extérieurs et Professionnels de Santé (garantie de ne pas à avoir à avancer des frais).
- Un Service Devis Optique et Dentaire qui vous permet d'être conseillé et d'estimer vos dépenses avant de les engager.

POUR ADHERER

1. Je complète le Bulletin d'Adhésion Individuelle, en précisant la formule choisie et le niveau de couverture
2. Je transmets le bulletin signé au service Ressources Humaines de ma collectivité
3. Le service Ressources Humaines valide le bulletin et le transmet à **Publiservices**

**Vous êtes employeur ? Vous avez des questions sur la Complémentaire Santé ?
Contactez-nous :**

- Par mail : contact@publiservices.com (réponse sous 24 h ouvrées)
- Par téléphone : 02.48.48.21.00 (de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi)

Un contrat proposé par **PubliServices** en partenariat avec

Accompagnement social



PRO BTP EPARGNE-RETRAITE-PREVOYANCE (PRO BTP E.R.P.),
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par le Code des Assurances, au capital de 10.000.000 euros,
R.C.S PARIS B 482 011 269, APE 660, siège social 7, rue du Regard, 75 006 Paris

Conformément à la loi informatique et liberté n°78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez du droit d'accès, de rectification et de suppression des informations nominatives vous concernant dans nos fichiers. Vous pouvez vous adresser à nos services pour exercer ce droit.